

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **18 DEC. 2021**

ID : 056-215601626-20211214-DB20211228-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 14 décembre 2021

DEMANDE DE SUBVENTION NATURA 2000 LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Isabelle GUSMINI, Patrick GOUELLO à Christian PERRIEN, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Pascaline ALNO, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE, Marie-Hélène HUCHET à Emmanuelle TROCADERO.

Absent : Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE**n°28****DEMANDE DE SUBVENTION NATURA 2000 LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES**

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Dans le cadre de ses actions de protection de la biodiversité, Ploemeur est engagée, depuis quelques années, dans la lutte contre les espèces invasives, en particulier Baccharis et herbe de la pampa, dont la prolifération en cours en secteur littoral nous fait redouter l'atteinte d'un niveau rendant impossible l'éradication.

Les actions engagées autour du Courégant commencent à présenter des résultats encourageants, cependant les sites Natura 2000, où des milieux fragiles d'intérêt européen sont recensés font également l'objet d'invasion et doivent être traités avec des techniques adaptées.

Un protocole de lutte a été mis au point, conforme à la mesure A2 du Docob (document d'objectif), qui prévoit une action suivie sur trois années, basée sur le recensement, l'arrachage mécanisé, le brûlage sur site conformément à la réglementation, la surveillance et les interventions de reprise.

La majeure partie des terrains étant privés, ces interventions doivent obtenir l'aval des propriétaires ; ce qui a déjà été fait pour d'autres parcelles de lande, hors secteur Natura 2000, ayant fait l'objet d'une intervention en 2021 (débroussaillage, puis arrachage des plants par bénévole).

L'intervention en secteur Natura 2000, quant à elle peut faire l'objet d'une subvention jusqu'à 80% ht des dépenses, selon le plan de financement suivant

montant des travaux ht	30 000,00 €
tva 20%	6 000,00 €
subvention attendue 80% ht	24 000,00 €
reste à financer ht	6 000,00 €
reste à financer ttc	12 000,00 €

Afin de compléter les actions déjà engagées en couvrant l'intégralité des terrains, quel qu'en soit le statut, facteur indispensable à la réussite, le maire propose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la dynamique engagée par la Ville autour de la protection de la biodiversité et de la lutte contre les plantes invasives ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap et tourisme » du 1er décembre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 2 décembre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de pilotage de ce dossier Natura 2000
- **APPROUVE** le mode opératoire élaboré par le conseiller Natura 2000
- **SOLLICITE** les subventions les plus larges
- **INSCRIT** les dépenses au budget communal le moment venu

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire